



LA ROCHELLE, le

10 AVR. 2018

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES TECHNIQUES
PÔLE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
DIRECTION DES ESPACES VERTS – PROPRETE URBAINE**
8, Place JB Marceau – BP 1541
17086 LA ROCHELLE cedex 02
Tél : 05 46 51 11 66

Monsieur André MONTAGNE
andre_montagne@yahoo.fr

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre mail du 20 mars dernier et de la pétition qui a circulé sur internet.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que je n'apprécie pas les fausses informations qui circulent et ce que vous écrivez, notamment sur la maltraitance supposée des oiseaux du parc animalier Beltrémeieux.

Utiliser le procédé des pétitions en ligne, appelé « Engagement passif » basé sur le phénomène d'emballage et de signature sans connaître le sujet, n'est pas très élégant.

Nous nous appuyons sur le parc animalier, qui date des années 1950, pour développer une offre pédagogique aux enfants rochelais et de l'agglomération, sur la base d'espèces locales dont certaines sont en voie de disparition. Les habitants de La Rochelle sont par ailleurs très attachés à ce lieu.

Certains animaux sont soit donnés par des particuliers, suite à un déménagement ou un décès, soit purement et simplement abandonnés sur place. Lorsqu'ils sont autorisés, nous les conservons. Sinon ils sont redirigés vers des éleveurs ou la Ligue de Protection des Oiseaux.

Parmi les oiseaux présentés, la plupart sont exotiques et nés en captivité après élevage in situ.

Vous faites référence aux paons dans leur volière, qui sont des oiseaux exotiques traditionnellement élevés en liberté dans les parcs en France. Ils étaient parfois élevés pour leur chair depuis le XVIII^e siècle.

Nos paons ont une histoire spécifique et peuvent avoir entre 10 et 25 ans (âge maximum). En 2005, la mairie de Sainte-Marie de Ré nous a sollicité car un particulier avait des paons en liberté qui devenaient trop nombreux et dangereux lors de leurs passages sur les routes.

La mairie avait pris un arrêté pour les abattre, mais nous en avons recueilli une quinzaine. La colonie est constituée de 7 mâles et de 9 femelles, dont un couple de paons blancs. Le cheptel est en diminution et il n'y a pas de nouvelle introduction.

Ils sont actuellement en phase de repos sexuel et subissent à vrai dire comme nous les conditions climatiques peu agréables, ce qui explique leur comportement quelque peu « amorphe » comme signalé. La mue commence en juillet et les paons perdent alors leurs cris et leur activité jusqu'au printemps suivant.

Dès l'arrivée des beaux jours, ils vont reprendre leur activité sexuelle avec leur plumage de parade. Cris et roues vont être le quotidien du parc, ce qu'affectionne le public au gré de ses ballades.

Par ailleurs, nous avions fait l'expérience de les libérer, mais comme ils sont trop apprivoisés, ils sont en danger par rapport aux prédateurs et vis-à-vis des accidents (chiens, voitures).

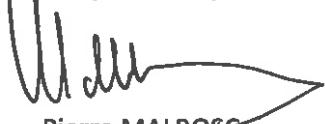
Nous avons sollicité le vétérinaire qui suit régulièrement nos animaux, pour bien vérifier auprès de lui qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre ce que nous présentons et ce que vous exposez. Il nous confirme que nous prenons bien toutes les précautions et que les soins prodigues sont en phase avec leurs besoins.

Enfin, France Bleu a souhaité me rencontrer le 26 mars dernier au parc animalier, pour une interview durant laquelle j'ai donné la plupart de ces explications.

Espérant vous avoir apporté toutes les informations nécessaires à votre compréhension de la problématique, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,



Pierre MALBOSC